



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE L'accidentalité avec alcool dans la région Occitanie de 2020 à 2024

Mobilité et Sécurité routière

Février 2026



En 5 ans :
qui ont provoqué :
2 616 accidents
418 tués
3 592 blessés

Définitions

Accident : il provoque au moins une victime - un tué ou un blessé - survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

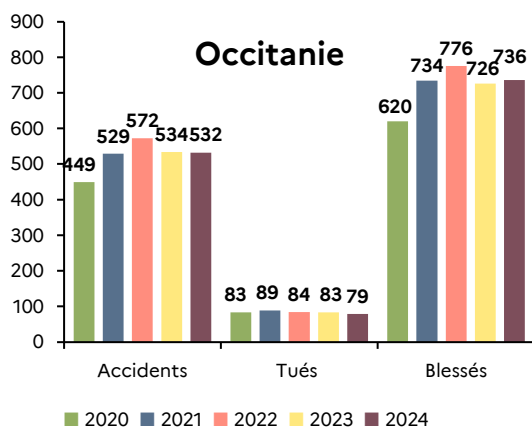
Blessés : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

Alcoolémie positive : au sens du code de la route, une alcoolémie positive est sanctionnée par deux niveaux d'infractions suivant le taux d'alcool : la **contravention** (taux d'alcoolémie $\geq 0,5$ g/l et $< 0,8$ g/l dans le sang ou $\geq 0,25$ mg/l et $< 0,4$ mg/l dans l'air expiré) et le **délit** (taux d'alcoolémie $\geq 0,8$ g/l dans le sang ou $\geq 0,4$ mg/l dans l'air expiré).

Dans ce document, le terme **accident avec alcool** désigne un accident dont au moins un conducteur ou un piéton est sous l'emprise d'une alcoolémie positive

Evolution du nombre d'accidents, de tués et de blessés avec alcool

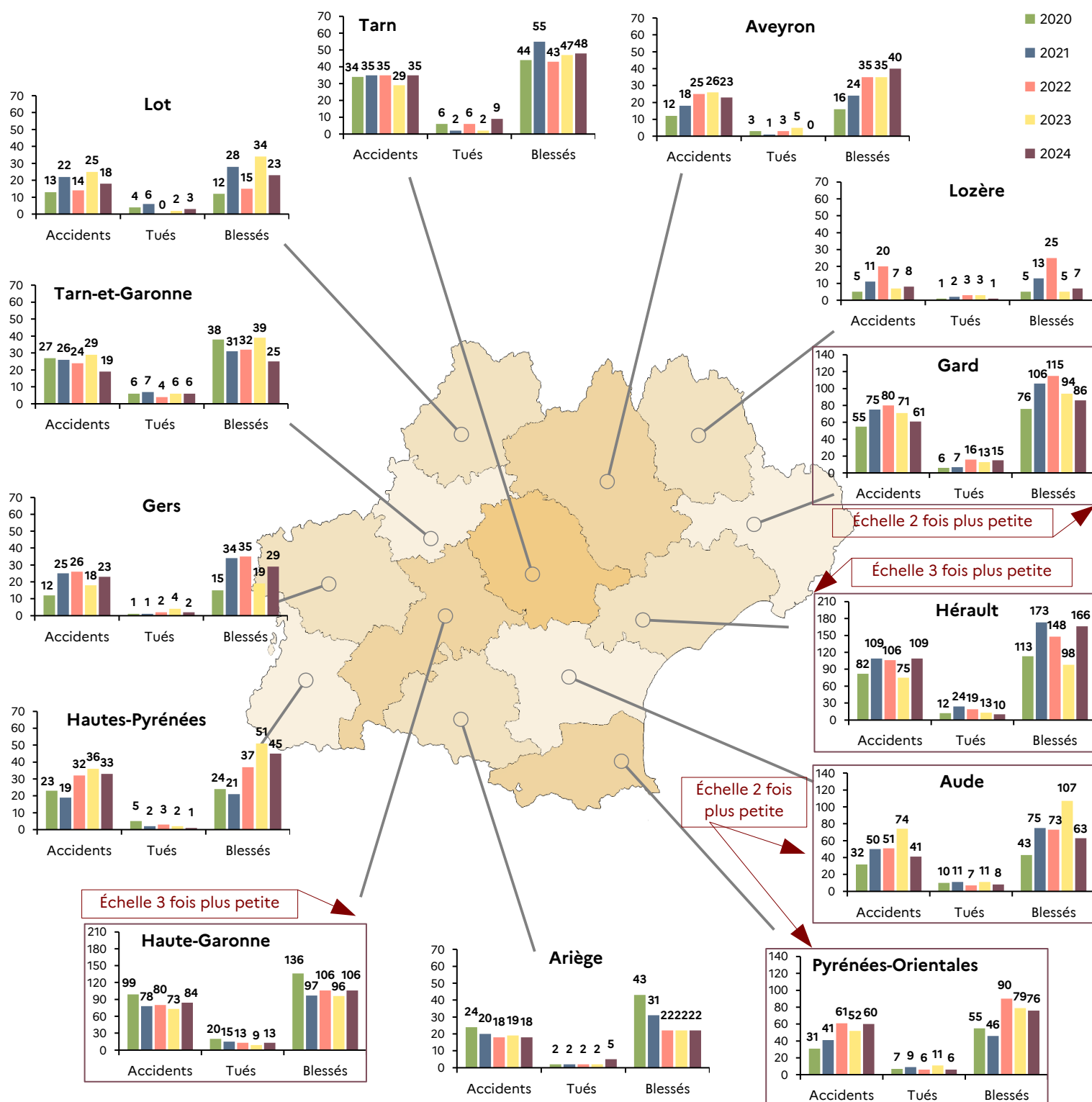


Entre 2020 et 2022, le nombre d'accidents et de blessés est en hausse continue. En 2023, on observe une baisse de ces deux items. En 2024, si le nombre d'accidents poursuit la baisse amorcée l'année précédente, celui des blessés repart à la hausse.

Le nombre de tués dans les accidents avec alcool est en baisse, sur les trois dernières années de la période d'étude.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Evolution de l'accidentalité avec alcool par département



Dans les départements de l'Occitanie, entre 2020 et 2024, les variations des indicateurs "accidents", "tués" et "blessés" ne permettent pas de dégager une tendance.

En 2024 et par rapport à l'année précédente, on observe une baisse des accidents et des blessés, ainsi qu'une hausse des tués pour les départements de Gard et du Lot, alors que pour le Gers, l'Hérault, et la Lozère, on note une hausse des accidents et des blessés et une baisse des tués.

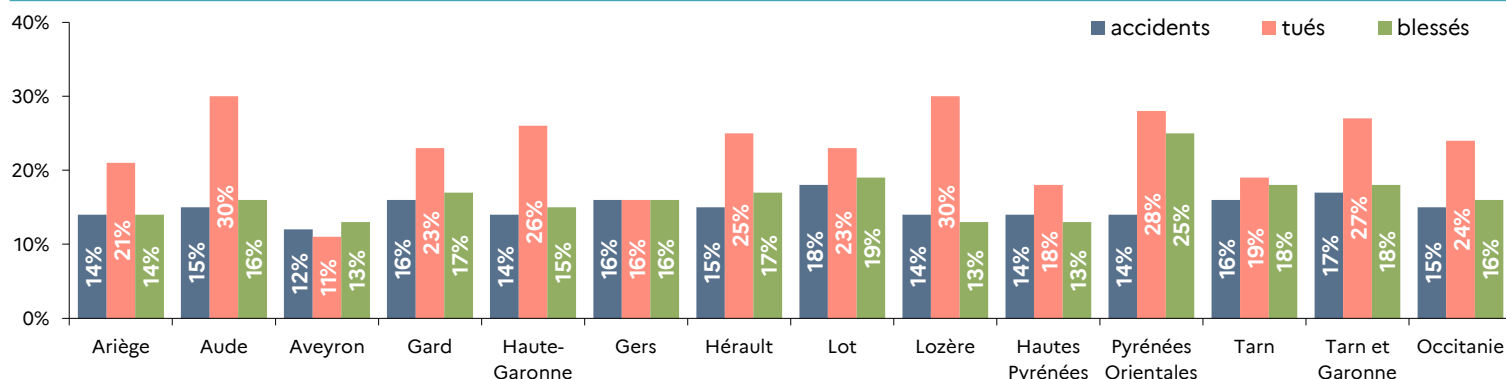
Toujours en 2024, on observe une hausse des trois indicateurs pour la Haute-Garonne et le Tarn, et une baisse pour l'Aude et les Hautes-Pyrénées.

La Lozère présente l'accidentalité la plus faible de la région sur l'ensemble de la plage d'étude.

Sur l'ensemble de la période, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, représentent à eux seuls 47 % des accidents, 49 % des tués et 48 % des blessés de la région.

Attention : les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

Part de l'accidentalité avec alcool par rapport à l'accidentalité générale



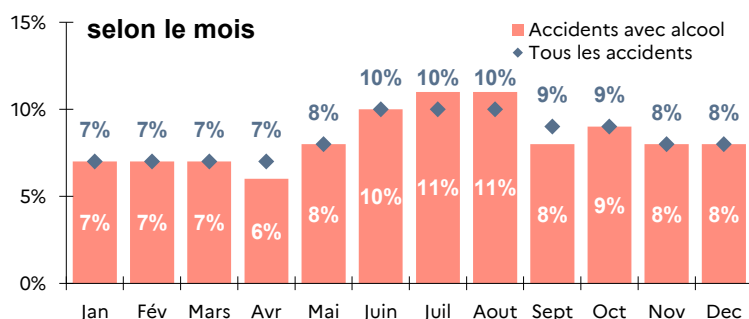
Par rapport à l'accidentalité générale de la région, la part des accidents avec alcool représente en Occitanie **15 %** des **accidents**, **24 %** des **tués** et **16 %** des **blessés**.

Seul le Tarn-et-Garonne présente pour les trois indicateurs – accidents, tués et blessés – des taux supérieurs à ceux de la région. L'Ariège, l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées ont des valeurs inférieures.

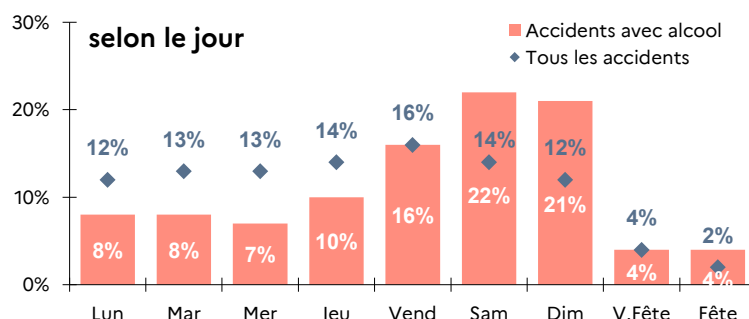
Le Lot présente le taux d'accidents avec alcool le plus important de la région (18%). L'Aude et la Lozère présentent le taux de tués le plus élevé de la région (30%) dans les accidents avec facteur alcool. Le taux le plus important de blessés avec facteur alcool est observé dans les Pyrénées-Orientales (25%).

L'Aveyron a les taux d'accidents, de tués et de blessés, les plus faibles de la région.

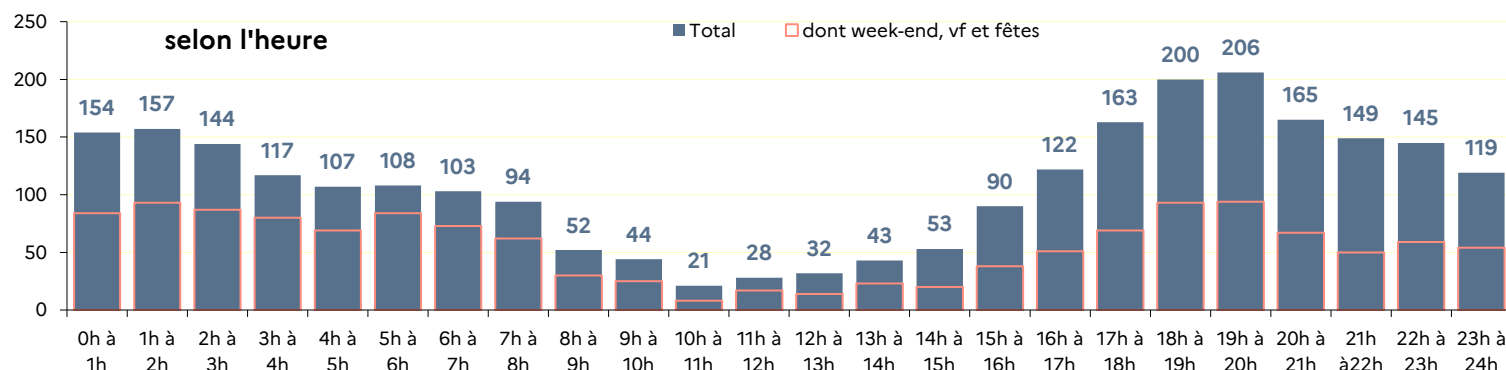
Répartition des accidents avec alcool dans le temps



Dans les accidents avec alcool, les mois de la période estivale, ainsi que le mois d'octobre sont les plus accidentogènes, avec un maximum de **11 % pour les mois de juillet et août**.



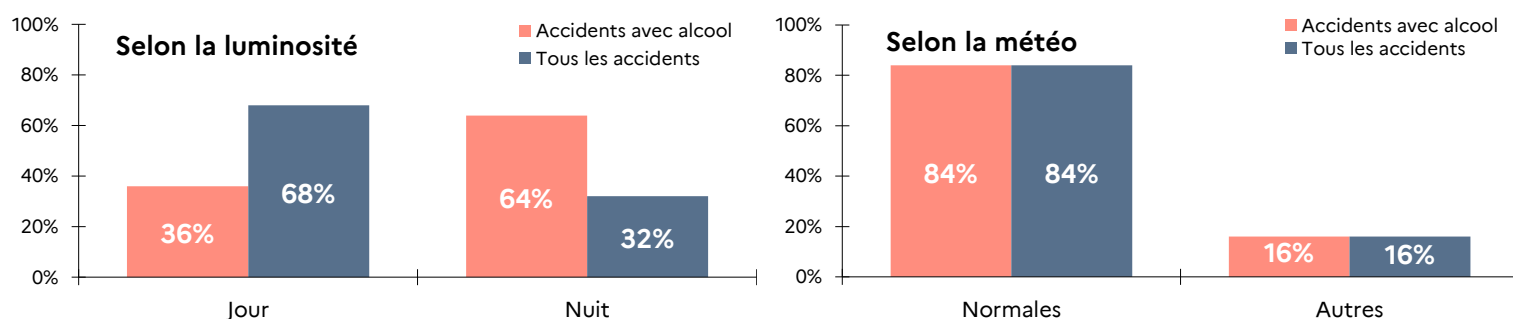
Le nombre d'accidents avec alcool est beaucoup plus **important les week-ends (43%)** et le vendredi que les autres jours de la semaine. Le week-end, la part des accidents avec alcool est 17 points supérieurs à celle de l'accidentalité générale.



Dans les plages horaires 18h – 21h (22 %) et 0h – 2h (12 %) - correspondant aux débuts et fins de soirée – on constate un nombre d'accidents plus important.

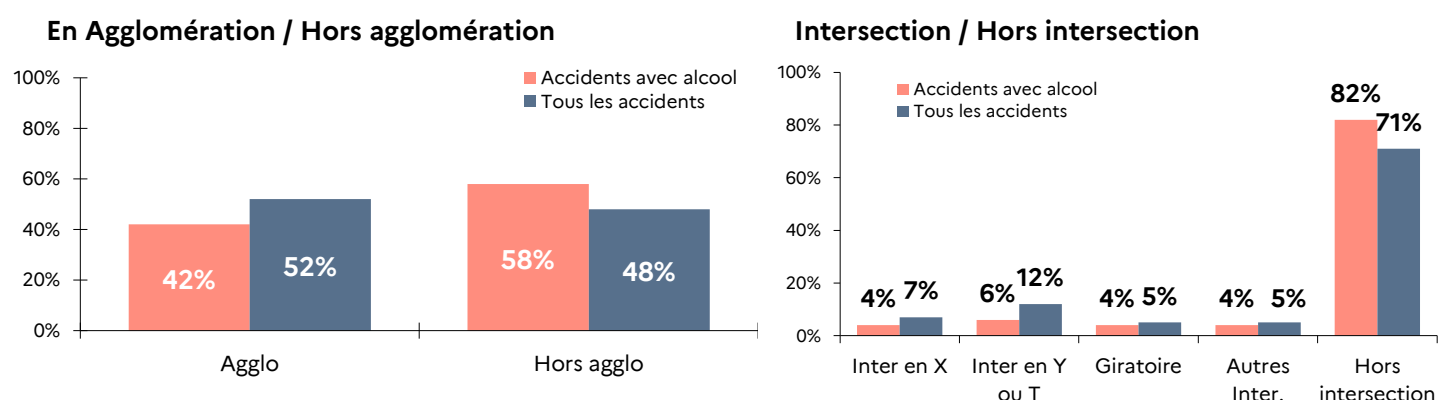
On remarque que **64 %** des accidents entre **0h et 7h** se produisent le **week-end**, la **veille d'un jour de fête** ou un **jour de fête**. Ce taux monte à **70 %** entre **3h et 7h**.

Répartition des accidents avec alcool selon les circonstances



Les accidents avec alcool sur la région se produisent **majoritairement** de **nuit** (64 %), à l'opposé de l'accidentalité générale où 68 % des accidents se produisent de jour. Comme pour l'accidentalité générale, les accidents avec alcool se produisent essentiellement dans des **conditions atmosphériques normales**.

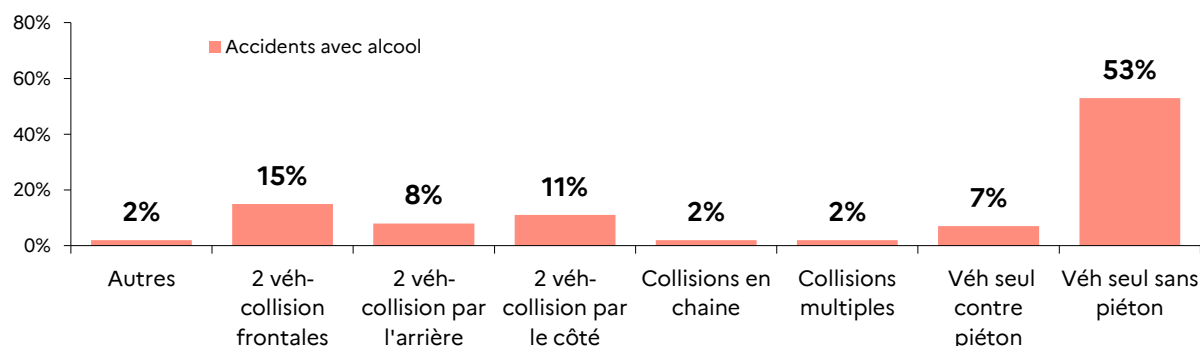
Répartition des accidents avec alcool suivant la localisation



Les accidents avec alcool ont lieu majoritairement hors agglomération (58 %), soit 10 points de plus que pour l'accidentalité générale et principalement hors intersection (82 %), soit 11 points de plus que pour l'accidentalité générale.

En ce qui concerne les accidents en carrefour, les intersections en Y ou T enregistrent le plus d'accidents (6 %), viennent ensuite les intersections en X et les giratoires (4 %).

Répartition des accidents avec alcool selon le type de collision



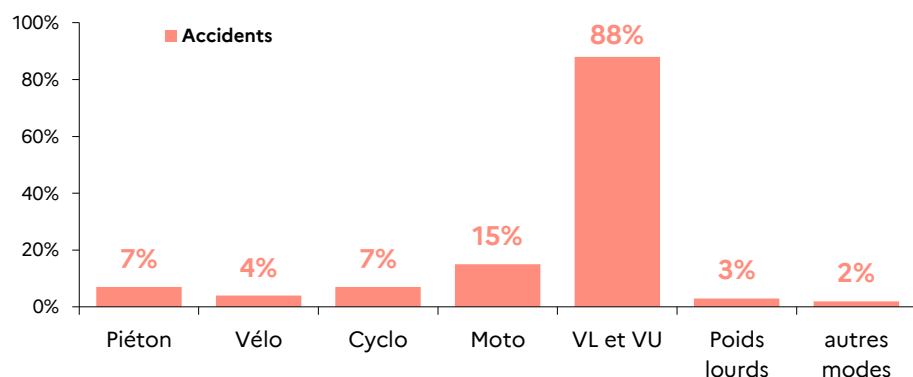
Le total peut être supérieur à 100 %. Un même accident peut être affecté à plus d'une typologie de collision.

Les accidents avec alcool sans **aucun tiers** impliqué sont majoritaires (53 % des accidents). Cette typologie d'accident est à l'origine de **56 %** des **tués** et de **44 %** des **blessés** dans les accidents avec facteur alcool.

Viennent ensuite les collisions **frontales** (15 %) et les collisions par **le côté** (11 %), puis les collisions par **l'arrière** (8 %).

Les accidents avec un **piéton** représentent **7 %** des accidents avec alcool.

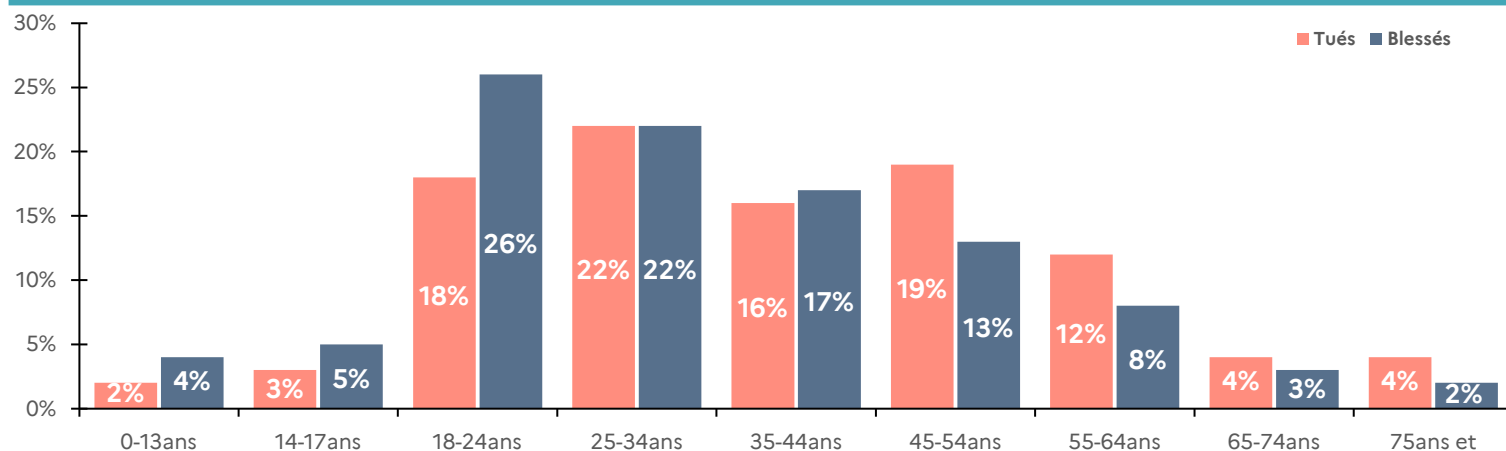
Répartition des accidents avec alcool par catégorie d'impliqués



Dans les accidents avec alcool, les véhicules de tourisme ou les véhicules utilitaires légers sont largement impliqués (88 %), viennent ensuite les motocyclettes (15 %), puis les cyclomoteurs et les piétons (7 %)

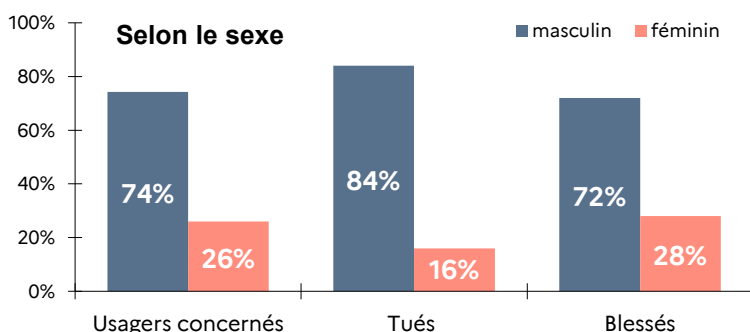
Le total est supérieur à 100 %. Un même accident peut être affecté à plus d'une catégorie.

Représentativité des tranches d'âge dans les accidents avec alcool

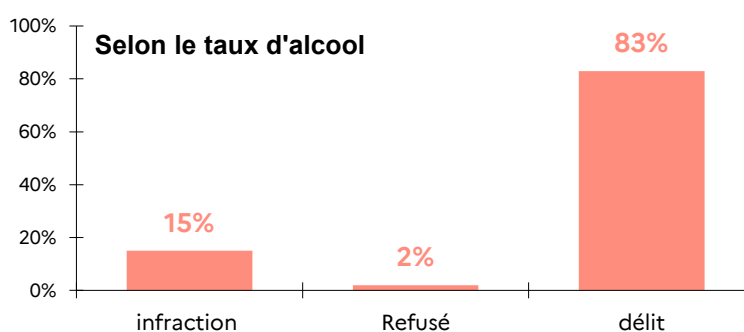


Dans les accidents avec alcool, les actifs (tranches d'âge comprises entre 18 et 64 ans) regroupent la **grande majorité des victimes (87 % des tués et 86 % des blessés)**. On observe un maximum des tués pour les 25-34 ans (22 %) et un maximum des blessés pour les 18-24 ans (26%), alors que ces deux tranches d'âge représentent respectivement 8 % et 11 % de la population de la région *.

* INSEE 2021



Les usagers impliqués dans les accidents avec alcool sont majoritairement des hommes (74%). Dans les accidents avec alcool, les hommes représentent 84% des tués et 72 % des blessés.



83 % des conducteurs ou piétons **contrôlés positifs** dans les accidents avec alcool étaient en **délit** (taux d'alcool > 0,80g / l de sang), 2 % ont refusé le contrôle.

Directeur de publication : Alain MONTEIL — Rédaction et réalisation : Philippe LEGRAS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Cité administrative 1, place Émile Blouin CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr